

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE

JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND
JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI

DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
ISABELLE RAYLE-DOIRON
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX
HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE
MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3558

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 27 novembre 2003

Me Dominique Neuman
1535 Sherbrooke Ouest
Bureau Kwavnick
Montréal (Québec)
H3G 1L7

Par messenger

OBJET : Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant de l'appel d'offres A/O 2002-01
Dossier de la Régie : R-3515-2003
Notre dossier : S-26381 /TS/NL

Cher confrère,

Nous vous transmettons sous pli un chèque au montant de 28 740,23 \$ fait à l'ordre de Me Dominique Neuman, avocat in trust, en paiement des frais de participation de Stratégies énergétiques et Association canadienne d'énergie éolienne dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2003-212 rendue par la Régie de l'énergie, le 14 novembre 2003.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX


Nicole Lemieux

NL/mb

c.c.: Régie de l'énergie ✓

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE

JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND
JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI

DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
ISABELLE RAYLE-DOIRON
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX
HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE
MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3558

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 27 novembre 2003

Union des consommateurs
1000, rue Amherst
Bureau 300
Montréal (Québec)
H2L 3K5

Par messenger

OBJET : Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant
de l'appel d'offres A/O 2002-01
Dossier de la Régie : R-3515-2003
Notre dossier : S-26381 /TS/NL

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 12 858,48 \$ en paiement des frais de participation de votre organisme dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2003-212 rendue par la Régie de l'énergie, le 14 novembre 2003.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX


Nicole Lemieux

NL/mb

c.c.: Régie de l'énergie ✓
Me Claude Tardif

MARCHAND, LEMIEUX

AVOCATS

STÉPHANIE ASSOULINE
PAUL CHARBONNEAU
JOSÉE DELAND
VALÉRIE DURAND
ÉRIC FRASER
PIERRE GAGNON
CHRISTIAN HOUDE
LINE JANELLE
JEAN-FRANÇOIS LACASSE
JACINTE LAFONTAINE

JULIE LAPIERRE
NICOLE LEMIEUX
GILLES MARCHAND
JEAN-FRANÇOIS MERCURE
F. JEAN MOREL
MARIA MOUDFIR
CATHY NOSEWORTHY
JOCELYNE PAQUETTE
PASCAL PARENT
MICHEL PASINI

DOMINIQUE PICHÉ
LOUIS PRÉVOST
JEAN RAJOTTE
ISABELLE RAYLE-DOIRON
SYLVY RHÉAUME
BERNARD ROCHETTE
MICHEL SIMARD
JEAN-OLIVIER TREMBLAY
SIMON TURMEL

CONTENTIEUX

HYDRO-QUÉBEC

75, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, 4^e ÉTAGE

MONTRÉAL H2Z 1A4

TÉLÉPHONE : (514) 289-2211, POSTE 3558

TÉLÉCOPIEUR : (514) 289-5197

Le 27 novembre 2003

La Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (section Québec)
500, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 900
Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Par messenger

OBJET : Demande d'approbation des contrats d'approvisionnement en électricité découlant
de l'appel d'offres A/O 2002-01
Dossier de la Régie : R-3515-2003
Notre dossier : S-26381 /TS/NL

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 23 514,27 \$ en paiement des frais de participation de votre organisme dans la cause mentionnée en titre, le tout conformément à la décision D-2003-212 rendue par la Régie de l'énergie, le 14 novembre 2003.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

MARCHAND, LEMIEUX


Nicole Lemieux

NL/mb

c.c.: Régie de l'énergie ✓
Me André Turmel